

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 7 octobre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 188 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Olivier GUIROU - Prune HELFETER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoit PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 7 Octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Julien BERTEI représenté par Saphia CHAHID - Kayané BIANCO représentée par Karima ZERKANI-RAYNAL - Marylène BONFILLON représentée par Marie-France SOURD GULINO - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL représenté par Yves WIGT - Jean-Pierre CESARO représenté par Jean HETSCH - Pascal CHAUVIN représenté par Roland GIBERTI - Jean-François CORNO représenté par Georges CRISTIANI - Sylvaine DI CARO représentée par Vincent DESVIGNES - Claude FILIPPI représenté par Stéphane LE RUDULIER - Olivia FORTIN représentée par Eric SEMERDJIAN - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC représenté par Jean-Pascal GOURNES - Patrick GHIGONETTO représenté par Alexandre DORIOL - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marc DEL GRAZIA - Magali GIOVANNANGELI représentée par Christine CAPDEVILLE - Frédéric GUINIERI représenté par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Sébastien JIBRAYEL représenté par Lyece CHOULAK - Cédric JOUVE représenté par Agnès FRESCHEL - Eric LE DISSÈS représenté par Roland MOUREN - Hervé MENCHON représenté par Sébastien BARLES - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - Eric MERY représenté par Pauline ROSSELL - Claudie MORA représentée par François BERNARDINI - Franck OHANESSIAN représenté par Jean-Yves SAYAG - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Michel BOULAN - Jocelyne POMMIER représenté par Gregory PANAGOUDIS - Véronique PRADEL représentée par Didier PARAKIAN - Julien RAVIER représenté par Pierre LAGET - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Gilbert SPINELLI représenté par Roland CAZZOLA - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Marcel TOUATI représenté par Laure ROVERA - Catherine VESTIEU représentée par Jean-Marc SIGNES - Jean-Louis VINCENT représenté par Sophie JOISSAINS - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Laurence SEMERDJIAN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Martin CARVALHO - Cédric DUDIEUZERE - Maryse JOISSAINS MASINI - Michel LAN - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard RAMOND - Nathalie TESSIER.

Étaient présentes et représentées en cours de séance Mesdames :

Marion BAREILLE représentée à 16h05 par Frédéric GUELLE - Gérard AZIBI représenté à 15h35 par Marie BATOUX - Aïcha SIF représentée à 16h54 par Anne MEILHAC - Jean-Baptiste RIVOALLAN représenté à 17h00 par Solange BIAGGI - Romain BRUMENT représenté à 17h10 par Camélia MAKHLOUFI - Vincent DESVIGNES représenté à 17h53 par Fabrice POUSSARDIN - Vincent LANGUILLE représenté à 17h53 par Monique SLISSA - Nicole JOULIA représentée à 17h57 par Eric CASADO - Jacky GÉRARD représenté à 18h00 par Jean-David CIOT.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI à 16h00 - Franck ALLISIO à 16h05 - Denis ROSSI à 16h05 - Lyece CHOULAK à 16h30 - Samia GHALI à 16h34 - Stéphane RAVIER à 16h38 - Robert DAGORNE à 16h50 - Richard MALLIÉ à 17h03 - Laurent SIMON à 17h07 - Monique MIQUELLY à 17h20 - Yves MORAINE à 17h30 - Jean-Yves SAYAG à 17h35 - Frédéric GUELLE à 17h37 - Yves MESNARD à 17h45 - Christine CAPDEVILLE à 17h45 - Daniel AMAR à 17h46 - Pascale MORBELLI à 17h46 - Lionel DE CALA à 17h46 - Patrick PIN à 17h47 - José MORALES à 17h48 - Georges ROSSO à 17h51 - Nadia BOULAINSEUR à 18h00 - René-François CARPENTIER à 18h00 - Loïc GACHON à 18h00 - Isabelle ROVARINO à 18h08 - Fabrice POUSSARDIN à 18h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA 008-10459/21/CM

■ Budgets Annexes du Territoire d'Istres Ouest Provence - Affectation des résultats de l'exercice 2020

MET 21/20142/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Selon les textes en vigueur, l'arrêté des comptes 2020 des Budgets Annexes du Territoire Istres Ouest-Provence a été approuvé par le vote du Compte Administratif le 4 juin 2021.

Cet arrêté des comptes permet de déterminer :

- Le résultat de clôture de la section de fonctionnement constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice auquel s'ajoutent les résultats antérieurs de clôture ;
- Le solde d'exécution de la section d'investissement, laissant apparaître un besoin ou un excédent de financement de la section ;
- Les restes à réaliser en dépenses et/ou en recettes qui seront repris au Budget Supplémentaire de l'exercice suivant.

Le besoin de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

La procédure, prévue par les instructions budgétaires et comptables M57, M4 et dérivées consiste, une fois le résultat de fonctionnement arrêté et constaté lors de l'approbation du Compte Administratif, à l'affecter en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement. Le surplus éventuel peut soit être affecté à l'investissement en dotation complémentaire, soit être maintenu à la section de fonctionnement.

Les propositions d'affectation de résultats de l'exercice 2020 sont détaillées dans le tableau suivant :

Budgets	Résultats de l'exercice 2020		Résultats de clôture	Résultats de clôture	Restes à Réaliser en Recettes 2020	Résultats cumulés Investissement 2020	Part affectée à l'Investissement 2021	Solde maintenu en section de Fonctionnement
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement 2020	d'Investissement 2020				
Budget annexe EAU POTABLE	2 343 110,69	3 483 920,38	3 203 480,80	-1 842 043,93	0,00	-1 842 043,93	1 842 043,93	1 361 436,87
Budget annexe ASSAINISSEMENT	4 046 155,49	128 369,15	6 485 348,71	-9 119 139,71	3 000 000,00	-6 119 139,71	6 119 139,71	366 209,00
Budget annexe ENTREPRISES	528 457,62	38 500,98	2 524 782,53	-67 720,06	0,00	-67 720,06	67 720,06	2 457 062,47
Budget annexe REGIE ACTION SOCIALE	0,00	-9 687,98	0,00	8 191,63	0,00	8 191,63	0,00	0,00
Budget annexe TRAITEMENT DES DECHETS	0,00	149 145,37	0,00	1 170 834,01	0,00	1 170 834,01	0,00	0,00

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Signé le 7 Octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- La délibération du Conseil de la Métropole du 4 juin 2021 approuvant le Compte Administratif 2020 des Budgets Annexes du Territoire Istres Ouest Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis rendu par le Conseil de Territoire Istres Ouest Provence du 5 octobre 2021.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Il est décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement des budgets annexes « Eau potable », « Assainissement » et « Entreprises » comme suit :

Budget Annexe « Eau potable » :

Le résultat de clôture 2020 de la section d'exploitation s'établit à 3 203 480,80 euros.

Le résultat cumulé 2020 de la section d'investissement, incluant les restes à réaliser en recettes, s'élève à - 1 842 043,93 euros.

Il est proposé d'affecter en section d'investissement un montant de 1 842 043,93 euros, prélevé sur l'excédent de la section d'exploitation, pour permettre la couverture du besoin de financement de la section.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget Supplémentaire 2021 à l'émission d'un titre de recette au compte 1068, « Autres Réserves ».

Le solde de l'excédent d'exploitation qui s'élève à 1 361 436,87 euros est maintenu en section d'exploitation et sera porté en recettes sur la ligne budgétaire codifiée 002 « Résultat d'exploitation reporté ».

Le résultat de clôture de la section d'investissement, hors restes à réaliser, qui s'établit à 1 842 043,93 euros, sera inscrit sur la ligne budgétaire codifiée 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du Budget Supplémentaire 2021 en dépenses.

Budget Annexe « Assainissement » :

Le résultat de clôture 2020 de la section d'exploitation s'établit à 6 485 348,71 euros.

Le résultat cumulé 2020 de la section d'investissement incluant les restes à réaliser en recettes s'élève à - 6 119 139,71 euros.

Il est proposé d'affecter en section d'investissement un montant de 6 119 139,71 euros prélevé sur l'excédent de la section d'exploitation, pour permettre la couverture du besoin de financement de la section

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget Supplémentaire 2021 à l'émission d'un titre de recette de ce montant, au compte 1068, « Autres Réserves ».

Le solde de l'excédent d'exploitation qui s'élève à 366 209 euros est maintenu en section d'exploitation et sera porté en recettes sur la ligne budgétaire codifiée 002 « Résultat d'exploitation reporté ».

Le résultat de clôture de la section d'investissement hors restes à réaliser qui s'établit à - 9 119 139,71 euros sera inscrit sur la ligne budgétaire codifiée 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du Budget Supplémentaire 2021 en dépenses.

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Budget Annexe « Entreprises » :

Le résultat de clôture 2020 de la section d'exploitation s'établit à 2 524 782,53 euros.

Le résultat cumulé de la section d'investissement, incluant les restes à réaliser en recettes, s'élève à - 67 720,06 euros.

Il est proposé d'affecter en section d'investissement un montant de 67 720,06 euros prélevé sur l'excédent de la section d'exploitation pour permettre la couverture du besoin de financement de la section.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget Supplémentaire 2021 à l'émission d'un titre de recette de ce montant, au compte 1068, « Autres Réserves ».

Le solde de l'excédent d'exploitation qui s'élève à 2 457 062,47 euros est maintenu en section d'exploitation et sera porté en recettes sur la ligne budgétaire codifiée 002 « Résultat d'exploitation reporté ».

Le résultat de clôture de la section d'investissement hors restes à réaliser, quant à lui, de - 67 720,06 euros sera inscrit sur la ligne budgétaire codifiée 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du Budget Supplémentaire 2021 en dépenses.

Article 2 :

Est pris acte des inscriptions budgétaires suivantes :

Budget Annexe « Régie action sociale » :

La section de fonctionnement présente un résultat de clôture nul.

La section d'investissement présente un résultat de clôture de 8 191,63 euros qui sera reporté en recettes sur la ligne budgétaire codifiée 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du Budget Supplémentaire 2021.

Budget Annexe « Traitement des déchets » :

La section de fonctionnement présente un résultat de clôture nul.

La section d'investissement présente un résultat de clôture de 1 170 834,01 euros qui sera reporté en recettes sur la ligne budgétaire codifiée 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du Budget Supplémentaire 2021.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Budget et Finances

Didier KHELFA

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021